

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur François LEROUX
Président de la Plateforme des ONG françaises
pour la Palestine
14 PASSAGE DUBAIL
75010 PARIS

Paris, le 01 AOUT 2019

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité faire part au Président de la République de vos réflexions relatives à la définition de l'antisémitisme par l'alliance internationale pour la mémoire de la Shoah (IHRA) ainsi qu'à la proposition de résolution n°1952 visant à lutter contre l'antisémitisme.

Le Chef de l'État m'a confié le soin de vous répondre. Soyez assuré de l'attention qu'il a portée à votre courrier.

La définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA, que le Chef de l'Etat a annoncé vouloir mettre en œuvre en France, nous est nécessaire afin de nous permettre de faire face à la résurgence inquiétante de l'antisémitisme, qui se cache bien souvent derrière l'antisionisme.

Elle permettra de préciser et raffermir les pratiques de nos forces de l'ordre, de nos magistrats, de nos enseignants, de leur permettre de mieux lutter contre ceux qui cachent derrière le rejet d'Israël la négation même de l'existence de ce pays, derrière la contestation d'un État la haine de l'autre en raison de sa religion.

Toutefois, comme il vous l'avait été précisé dans le précédent courrier qui vous a été adressé sur ce sujet, il ne s'agit ni de modifier notre code pénal, ni d'empêcher ceux qui veulent critiquer la politique israélienne de le faire. La France demeure profondément attachée à une solution politique permettant à deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte en paix et en sécurité.

Par ailleurs, le Président de la République a bien pris connaissance du numéro 65 d'Infos Palestine que vous avez souhaité lui faire parvenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


François-Xavier LAUCH

